



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Saint-Denis, le 2 mai 2024

### **LES DISPOSITIFS SPORT-ÉTUDES, DES PARCOURS RENFORCÉS ET AMÉNAGÉS POUR LES ÉLÈVES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE L'ACADÉMIE**

**À moins de 100 jours du lancement des Jeux olympiques et paralympiques, le recteur de région académique, Pierre-François Mourier, est au lycée Jean Hinglo pour une présentation des deux parcours d'approfondissement et de renforcement des pratiques sportives qui viendront conforter le parcours sportif scolaire des élèves à compter de la rentrée scolaire 2024.**

La pratique d'une activité sportive constitue un facteur de bien-être, de bonne santé et de réussite. C'est pourquoi l'École permet à tous les élèves de bénéficier d'un enseignement d'éducation physique et sportive obligatoire tout au long de leur scolarité et d'accéder à une pratique sportive complémentaire volontaire à travers le sport scolaire assuré par l'USEP et l'UNSS pour ce qui relève de l'enseignement public. À compter de la prochaine rentrée scolaire, l'accompagnement des élèves sportifs s'organisera autour d'une offre de pratique physique et sportive au collège et au lycée plus lisible pour les familles, et la nécessité de s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève sportif et à ses objectifs, tant scolaires que sportifs.

#### **Les sections sportives scolaires**

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité ordinaire. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau

#### **Contact presse**

#### **Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : [ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9

de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau. Ces sections sportives scolaires peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels, ou susciter une vocation de dirigeant.

L'académie disposera de 61 sections sportives scolaires à la rentrée 2024.

## Les dispositifs sport-études

Ces dispositifs s'adressent aux élèves sportifs de haut niveau ou ayant une pratique d'accès au haut niveau de l'école primaire jusqu'au lycée. Ces élèves ont besoin, à des degrés différents selon leur niveau de pratique et les caractéristiques de leur activité sportive, d'aménagements de la scolarité leur permettant de concilier leur double cursus scolaire et sportif.

Deux types d'organisation sport-études sont proposés :

1. **La classe sport-études** : il s'agit d'une organisation collective de type « classe » implantée dans un collège ou un lycée et accueillant plusieurs élèves à haut potentiel sportif ou élèves sportifs de haut niveau.
2. **L'aménagement individuel sport-études** : il s'agit d'un dispositif individuel adapté aux besoins spécifiques de certains élèves sportifs en raison de leur statut (haut niveau, haute performance) ou de contraintes spécifiques à certains sports (disponibilité des infrastructures, rythme et volume d'entraînement et de compétition) ou de sportifs isolés.

Concrètement les élèves qui intègrent l'un de ces dispositifs pourront bénéficier d'une scolarité aménagée (hybridation des cours, soutien personnalisé, EPS aménagée, évaluations différées, etc.) incluant également des allègements de cours jusqu'à 4h30 par semaine.

L'académie déploiera à la prochaine rentrée scolaire ces deux dispositifs :

- 7 établissements ouvriront une classe sport-études (sur les niveaux 4ème et 3ème en collège et classe de 2nde en lycée).
- 19 établissements scolaires labellisés « accueil de sportifs de haut niveau » sont identifiés pour mettre en place des aménagements au format individuel.

## L'accompagnement des élèves sportif de haut niveau (ESHN)

### Contact presse

### Service communication du rectorat

Un groupe académique de suivi de la scolarisation des élèves sportifs de haut niveau est présidé par le recteur de région académique de La Réunion.

En étroite collaboration avec le CREPS, l'inspection EPS assure l'accompagnement des établissements qui accueillent des élèves sportifs de haut niveau. Ces élèves sont prioritairement scolarisés dans les dispositifs sport-études.

Dans l'académie, 16 professeurs d'EPS sont missionnés pour faciliter les aménagements de scolarité, et faire le lien entre les familles, les entraîneurs et les établissements scolaires. Les équipes pédagogiques disposent d'un vademecum académique, présentant des exemples de bonnes pratiques.

### **L'académie de La Réunion mobilisée pour les Jeux olympiques et paralympiques**

L'académie est pleinement mobilisée sur la dynamique olympique que porte la Nation. Sous l'autorité du recteur de région académique et en lien avec le préfet, elle contribue au plan d'animation territoriale en vue des Jeux de Paris et poursuit quatre objectifs :

- La promotion des Jeux olympiques et paralympiques.
- Accompagner les athlètes réunionnais au meilleur de leurs performances.
- Faire des Jeux une vraie fête populaire.
- L'héritage des Jeux à La Réunion et le lien avec la Grande Cause Nationale 2024

Pour cela elle s'appuie sur les 114 établissements scolaires labellisés Génération 2024 :

- 75 écoles primaires
- 27 collèges
- 10 lycées
- L'Université
- Le CREPS de La Réunion

Certains de ces établissements ont mis en place des projets de séjours scolaires qui permettront aux élèves d'assister à certaines épreuves des Jeux. Dans le cadre de la billetterie populaire, l'académie a bénéficié d'un lot de places pour que les élèves assistent à différentes épreuves.

Des élèves auront également l'honneur de porter la flamme olympique lors de son passage sur l'île le 12 juin prochain. Les établissements scolaires sont bien évidemment associés sur les différentes étapes de ce parcours.

**Contact presse**  
**Service communication du rectorat**